COMMENT ADHÉRER OU RÉ-ADHÉRER:

Nous vous rappelons que toutes les adhésions doivent nous parvenir impérativement avant le :

4 31 janvier 2025

Toutefois, un échelonnement des règlements peut être possible. En cas de problème financier merci de vous rapprocher du trésorier (04 77 26 24 96 ou 06 81 15 80 37) <u>avant le 31 janvier</u>) pour un règlement échelonné.

Les chèques doivent être <u>tous établis (datés du jour de l'émission) et remis avant le 31 janvier</u> avec la date d'encaissement au dos des chèques.

- Le 1^{er} chèque au 31 janvier
- ♣ Le 2^{ème} au 28 février
- Le 3^{ème} au 31 mars

Conformément au règlement intérieur les renouvellements d'adhésion parvenus après le 31 janvier, seront majorés de 10%.

Il est rappelé que la totalité des cotisations dues, compte-tenu d'éventuels règlements échelonnés, doit avoir été encaissée au 1er avril au plus tard. Le non encaissement complet à cette date fait perdre la qualité d'adhérent de l'association . En réglant la cotisation après le 1er avril, on est donc stagiaire comme pour tout nouvel adhérent tel que défini dans l'article 7 des statuts.

Remplir et signer obligatoirement vous-même votre fiche d'inscription en renseignant obligatoirement <u>toutes les rubriques</u> et cela chaque année.

Petite consigne supplémentaire : Les personnes majeures ne doivent pas figurer dans la rubrique «enfants et petits enfants».

Les personnes souhaitant impérativement une carte FFN papier, merci de le signaler sur votre fiche d'inscription.

Il n'est plus utile de joindre une enveloppe timbrée pour avoir le code du portail. Le code vous sera transmis par mail.

Au choix, vous pouvez :

 Adresser le bulletin d'adhésion accompagné du règlement (chèque libellé à l'ordre du CLUB DU SOLEIL) à :

Victor PONCIN
9 Chemin de Bussin
42110 FEURS

 Ou remettre vos bulletins d'adhésion directement à Victor le 5 janvier 2025, à la Robertanne, lors de la galette des rois.
 Une deuxième date est prévue le 26 janvier pour les dernières inscriptions et encore un après midi galette des rois.